



communiqué

Date **Le 14 juillet 1994**

N° 143

Pour publication

DÉMONSTRATION NAVALE CANADIENNE POUR DES OFFICIERS DE MARINE DU MOYEN-ORIENT

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le Canada dirigera une démonstration de mesures d'établissement de la confiance dans le domaine de la navigation maritime pour des officiers des forces navales du Moyen-Orient. L'exercice, qui a lieu dans le contexte du Processus de paix au Moyen-Orient, se déroulera le 15 juillet, au large de Venise, en Italie. Un navire de guerre canadien, le *NCSM Halifax*, et un navire de guerre américain, le *USS Santa Barbara*, qui mouillent présentement au large de la Méditerranée, ainsi que des unités aériennes de la marine italienne y participeront.

«Ceci est un autre exemple de la contribution active du Canada au Processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes très heureux d'apporter notre appui et de pouvoir participer à des démarches concrètes faites dans le but d'accéder à un avenir plus paisible et plus sécuritaire au Moyen-Orient», a déclaré M. Ouellet.

La démonstration fait partie d'une série d'activités dirigées par le Canada au sein du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale dans le cadre de la phase multilatérale du Processus de paix au Moyen-Orient. Certaines activités ont déjà eu lieu, dont la tenue d'ateliers à Sydney, en Nouvelle-Écosse, en septembre 1993, et à Antalya, en Turquie, en mars dernier. Lors de ces ateliers auxquels ont participé des officiers de marine israéliens et arabes, les discussions ont porté sur des propositions canadiennes pour une coopération maritime accrue au Moyen-Orient, particulièrement dans les secteurs de la recherche et du sauvetage et de la prévention des incidents en mer.

La démonstration au large de Venise a pour but de permettre aux officiers des forces navales du Moyen-Orient d'acquérir une expérience pratique de l'application des mesures d'établissement de la confiance dans le domaine de la navigation maritime actuellement en discussion.

Le document d'information ci-joint fournit plus de détails sur la contribution du Canada à l'établissement de la confiance dans le domaine de la navigation maritime au Moyen-Orient.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

Document d'information

LA CONTRIBUTION DU CANADA AUX MESURES D'ÉTABLISSEMENT DE LA CONFIANCE DANS LE DOMAINE DE LA NAVIGATION MARITIME AU MOYEN-ORIENT

LE PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT : APERÇU HISTORIQUE

Lancé en octobre 1991, à Madrid, sous le coparrainage des États-Unis et de l'ancienne Union soviétique, le Processus de paix au Moyen-Orient est un effort international majeur visant à résoudre le conflit qui persiste depuis longtemps entre Israël et ses voisins arabes. Ce processus comprend deux volets : des négociations bilatérales directes entre Israël et ses voisins - Jordanie, Syrie, Liban - et les Palestiniens, et des négociations multilatérales impliquant plus de 40 pays régionaux et extra-régionaux siégeant à cinq groupes de travail.

Le Canada participe activement à la phase multilatérale du Processus de paix lancé à Moscou, en janvier 1992. En plus de présider le Groupe de travail sur les réfugiés, le Canada participe aux quatre autres groupes de travail - Contrôle des armements et sécurité régionale, Développement économique, Ressources hydrauliques et Environnement - et siège également au sein du Comité de direction multilatéral qui supervise le travail des cinq groupes et planifie la tenue des prochaines réunions.

Le but de ces discussions est de servir de complément aux négociations bilatérales en se concentrant sur des problèmes régionaux et en prenant des mesures concertées pour les résoudre.

MESURES D'ÉTABLISSEMENT DE LA CONFIANCE : LA CONTRIBUTION CANADIENNE

Reconnaissant la contribution constante du Canada au maintien de la paix dans la région, sa participation active au sein du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale et son expertise en matière navale et de garde côtière, le Groupe a demandé au Canada de diriger l'examen de l'applicabilité des mesures d'établissement de la confiance dans le domaine de la navigation maritime au Moyen-Orient.

Les mesures d'établissement de la confiance étaient considérées comme un domaine prometteur parce que, de tous les aspects de la rivalité militaire au Moyen-Orient, le secteur maritime est généralement perçu comme le moins litigieux. Parce qu'il n'y a que très peu de disputes à caractère purement naval au Moyen-Orient, on a cru qu'il serait sans doute plus facile de prendre des mesures concrètes dans le domaine maritime dès le début du processus.

Après consultations, le Canada a proposé de considérer en premier lieu deux mesures spécifiques : une coopération régionale renforcée dans les opérations de recherche et de sauvetage maritime (RSM) et l'élaboration du cadre de base d'un accord de prévention des incidents en mer (INCMER).

Suite à l'acceptation de ces propositions, le Canada a organisé un atelier au Collège de la garde côtière canadienne, à Sydney, en Nouvelle-Écosse, en septembre 1993. L'atelier mettait l'accent sur l'examen pratique des concepts de RSM et de prévention des INCMER. Quoique tous les participants aient des compétences en matière de recherche et de sauvetage, la coopération dans ce domaine n'est pas encore développée dans la région. Le concept de la prévention des incidents en mer est entièrement nouveau au Moyen-Orient.

À la fin de l'atelier de Sydney, qui comprenait des participants israéliens et arabes, tous ont convenu qu'une bonne façon d'amorcer le processus serait que les États régionaux échangent l'information sur leurs fréquences de communications et leurs procédures de commandement et de contrôle des opérations de RSM. Sur la question de la prévention des incidents en mer, l'atelier a démontré qu'une communication prompte des intentions entre navires constitue le meilleur moyen d'éviter les malentendus et que l'accès immédiat à des signaux spécialement conçus à cet effet pourrait permettre d'éviter qu'un malentendu mineur ne devienne une source potentielle de conflit. Les participants ont convenu de l'importance de consultations à propos et complètes et du besoin d'un code de procédures spécifique pour les rencontres en mer. À cet égard, ils ont demandé au Canada de préparer un projet d'accord multilatéral de prévention des incidents en mer au Moyen-Orient.

Ces deux questions ont fait l'objet de nouvelles discussions lors d'un atelier, en mars dernier, à Antalya en Turquie. Les échanges ont porté sur les mécanismes d'une coopération régionale accrue dans le domaine de la recherche et du sauvetage et leur pertinence, et sur le projet de prévention des incidents en mer du Canada, qui a été accepté comme base de discussion.

Afin d'appuyer ces discussions, on a demandé au Canada de préparer deux activités pour les officiers de marine du Moyen-Orient. La première, une démonstration pratique des concepts de recherche et de sauvetage et de prévention des incidents en mer, aura lieu près de Venise au large des côtes de l'Italie, le 15 juillet. Un navire de guerre canadien, le *NCSM Halifax*, et un navire de guerre américain, le *USS Santa Barbara*, qui mouillent présentement en Méditerranée, ainsi que des unités aériennes de la marine italienne y participeront. Cet exercice a pour but de permettre aux officiers de marine du Moyen-Orient d'acquérir une expérience concrète de l'application des mesures d'établissement

de la confiance dans le domaine de la navigation maritime
présentement en discussion.

La deuxième activité, un symposium pour les commandants de marine
du Moyen-Orient, se tiendra à Halifax, en Nouvelle-Écosse, au
mois d'août. Ce sera la première fois que des commandants de
marine du Moyen-Orient se rencontreront.

Le Canada estime qu'il est très significatif que des officiers de
marine israéliens et arabes soient prêts à entreprendre un examen
en profondeur des mesures d'établissement de la confiance dans le
domaine de la navigation maritime, compte tenu de l'histoire des
conflits au Moyen-Orient.

Juillet 1994